

➡ P.15 | Ils & elles bénévoles

Christian Grisot,
Pascale Hoeckman

➡ P.16 | Pas si compliqué

Le pas-de-porte

➡ P.17 | Un peu de recul ?

Cultiver son champ lexical

P.7 | DOSSIER

FORCES ET FAIBLESSES DE LA POLITIQUE FONCIÈRE AGRICOLE EN FRANCE



FINANCIARISATION DE L'AGRICULTURE OU DURABILITÉ, IL FAUT CHOISIR

Freddy Le Saux

200 fermes disparaissent toutes les semaines, concentrant le foncier aux mains d'un nombre toujours plus restreint d'acteurs. Cette concentration participe à un mouvement de financiarisation et d'industrialisation de l'agriculture. Le modèle agricole qui en résulte dépend fortement d'apport massif en capitaux et éloigne le pilotage de l'activité agricole du paysan vers les détenteurs de ces capitaux. Il incite aussi à des pratiques destructrices de l'environnement pour pouvoir rembourser ces investissements à court terme. Les revenus générés par ce modèle agro-industriel et agro-affairiste sont en fait ponctionnés sur la nature et la société. Depuis 1960, la gouvernance foncière française, qui fait l'objet du dossier de ce numéro de *Chemins de terre*, a permis de freiner la concentration foncière, notamment grâce au droit de préemption dont jouissent



les Safer et au contrôle des structures (lire pages 7-10). Mais ces dispositifs sont aujourd'hui contournés par des montages de sociétés qui rendent possible des projets industriels totalement opposés à l'agroécologie et à l'agriculture paysanne. Récemment, de véritables cas d'accaparement de terres en France ont été médiatisés et sont désormais mieux connus du grand public. Ce n'est pas cet avenir de l'agriculture que défend Terre de Liens. C'est pourquoi le mouvement

Récemment, de véritables cas d'accaparement de terres en France ont été médiatisés et sont désormais connus du grand public.

soutient les évolutions de la législation allant dans le sens d'un renforcement de la régulation du marché foncier agricole. Nous encourageons aussi les élus professionnels, territoriaux, les services de l'État et les associations de défense de l'environnement à s'investir et siéger dans les différentes instances de contrôles pour que ces nouveaux droits, ainsi que ceux existants, soient utilisés au service d'une agriculture écologique et paysanne. ●

CHEMINS DE TERRE N°5, DÉCEMBRE 2016 | Éditeur : Terre de Liens, association loi 1901, 10 rue Archinard, 26400 Crest. Tél : 09 70 20 31 00. www.terredeliens.org | Imprimeur : Bialec, 23, allée des Grands Pâquis, 70094, 54183 Heillecourt cedex. Tél : 03 83 37 10 58 | Directeur de la publication : Freddy Le Saux | Coordination et secrétariat de rédaction : Sophie Baltus | Ont contribué à ce numéro : Sophie Baltus, Sylvain Cosson, Marc Donneger, Stéphanie Dubois de Prisque, Bérangère Dumoulin-Plouard, Corinne Dupasquier, Christine Laurent, Freddy Le Saux, William Loveluck, Tanguy Martin, Marie-Laëtitia Melliand, Séverine Pellerin, Fabrice Perez, Véronique Rioufol, Damien Roumet, Marc Vialle | Crédits photos couverture : Norbert Livet, leclairon.blog.lemonde.fr Creative Commons BY NC SA | Remerciements à La Revue Dessinée, Norbert Livet, Agter | Création graphique : Tiens donc ! > Nicolas.Pruvost.com | Journal envoyé aux actionnaires, donateurs et adhérents de Terre de Liens | Contacter la rédaction : comiteredac@terredeliens.org / 09 70 20 31 00 | Dépôt légal : Décembre 2016 | ISSN 2274-4606 | Imprimé sur papier recyclé



Vous recevez *Chemins de terre* parce que vous êtes actionnaire, adhérent ou donateur à Terre de Liens. Si vous souhaitez ne pas en être destinataire, merci de nous le signaler : appel téléphonique (09 70 20 31 00), courriel (mouvement@terredeliens.org) ou courrier (Terre de Liens, 10 rue Archinard, 26400 Crest).



PEAU DE CHAGRIN

Le regard d'Alexa Brunet sur la disparition des terres agricoles. Photographe professionnelle, elle est co-auteure de *Dystopia*, un ouvrage qui interroge la modernisation de l'agriculture encouragée par l'État français depuis les années 60.

SOMMAIRE

P. 4-6 Nouvelles du mouvement

P. 7-10 Le dossier

- › Forces et faiblesses de la politique foncière agricole en France

P. 11 Chroniques fermières

- › Ferme des Baraques (Rhône-Alpes)
- › Ferme de la Tournerie (Limousin)

P. 12-13 Rencontre avec...

- › Cécile, du pain et les liens

P. 14 Agir ensemble...

- › Pour préserver l'environnement

P. 15 Ils & elles bénévoles

- › Pascale Hoeckman met du lien dans les rouages
- › Christian Grisot, chef d'orchestre du bâti en Midi-Pyrénées

P. 16 Pas si compliqué

- › Le pas-de-porte

P. 17 Un peu de recul ?

- › Histoire, chronique et ressources

P. 18 Questions de terre, questions d'argent

- › Petite foire aux questions



La Caisse des Dépôts renforce son soutien financier

Après avoir appuyé l'association nationale Terre de Liens par un contrat d'apport au fonds associatif, la Caisse des Dépôts et Consignations a récemment réaffirmé son adhésion au projet du mouvement en devenant actionnaire. Elle rejoint les actionnaires institutionnels, principalement des fonds d'épargne salariale solidaire, qui détiennent 1/5e du capital de la Foncière Terre de Liens. Pour maintenir l'ancrage citoyen de la Foncière, la participation des « institutionnels » est plafonnée et ne pourra excéder 30 % du capital. Néanmoins, ce placement de deux millions d'euros par un financeur public majeur de l'ESS témoigne à nouveau de l'utilité et la pertinence de nos actions alternatives à la propriété agricole individuelle, dans un environnement agricole qui tend vers un modèle agroalimentaire « financiarisé ». Beau cadeau pour cette année où la Foncière souffle ses dix bougies !

1 182 228 €

c'est le bénéfice de la Foncière en 2015 après 4 années déficitaires

PHOTOGRAPHIE, ÉCRITURE

LES ATELIERS DU RÊVE EXPOSENT



Territoires», c'est le titre d'une exposition présentée par l'association Terre de Liens Auvergne et issue des Ateliers du rêve, une forme originale de mobilisation citoyenne. Elle circule depuis septembre 2015 autour de Clermont-Ferrand, avec six lieux déjà identifiés et d'autres en projet. L'aventure a commencé à l'automne 2014, lors d'une réunion du groupe local Clermont-Sud. La question débattue était : comment faire connaître Terre de Liens sur notre territoire ? Les propositions s'échangent : stands, réunions-débats, etc. et puis celle-ci : « il faudrait aussi rêver ! » Le groupe venait d'organiser une formation à la lecture de paysage et l'idée s'est imposée : proposer aux habitants du territoire une série d'ateliers d'écriture et de photographie pour partager une approche sensible et artistique de nos lieux de vie, de la terre, de l'agriculture. C'est en mars 2015 que douze personnes (connaissant ou non Terre de Liens) se lancent sur les pentes du plateau de Gergovie pour une balade de trois heures, munies de quelques consignes et nourries de l'écoute de poèmes. À l'arrivée, les textes sont lus en commun, les photos rassemblées pour en faire une sélection. Jusqu'en novembre, cinq autres lieux seront ainsi parcourus. Bilan d'une année : 30 participants et une abondante matière à restituer. « Territoires » témoigne de ce travail à travers 28 photos et textes et permet de faire connaître Terre de Liens aux élus, habitants et associations locales lors des inaugurations. Une manière poétique d'entrer dans la question du foncier agricole ! ●



© Les Ateliers du rêve, TDL Auvergne

En bref !

1 522

actions ont été données à la Fondation Terre de Liens par 136 actionnaires de la Foncière. Cela représente 156 766 € depuis septembre 2014. Merci à eux !

➔ NEF : DES PRODUITS-PARTAGE QUI BÉNÉFICIENT À TERRE DE LIENS

En avril dernier, la Nef a lancé deux produits bancaires en partenariat avec Terre de Liens. L'épargnant peut choisir de faire don de ses intérêts dans la proportion qu'il choisit à la Fondation Terre de Liens. Deux options s'offrent à lui : le compte à terme (placement sur une durée déterminée) et le livret (compte d'épargne dont les fonds restent accessibles en permanence et que l'on peut ouvrir dès 10 €) Parmi les 13 bénéficiaires des produits-partage de la Nef, Terre de Liens représente 25 % des livrets, une belle marque de confiance envers le mouvement.

COLLECTIVITÉS

MISER SUR LES DIAGNOSTICS FONCIERS ET AGRICOLES

De plus en plus de collectivités territoriales souhaitent aujourd'hui relocaliser la production alimentaire, préserver des paysages ou maintenir l'emploi agricole. Le préalable nécessaire consiste alors à mener un diagnostic foncier et agricole du territoire. État des lieux de l'ensemble des réalités du secteur, l'étude identifie les principaux enjeux auxquels le territoire devra faire face à l'avenir : perte programmée des terres les plus fertiles, foncier

morcelé, enrichissement de nombreuses terres, autonomie alimentaire limitée, etc. L'engagement de Terre de Liens dans ces démarches est stratégique car c'est un formidable levier pour faire avancer la préservation des terres agricoles dans les politiques territoriales. En Limousin par exemple, l'association est associée à trois instances de pilotage d'études de ce type (Guéret, Tulle et Sud de la Creuse). Dans ces lieux, elle insiste à la fois sur la préservation du foncier agricole et sur des points méthodologiques cruciaux : cadrage de la prestation, accès libre aux données du diagnostic, animation de la démarche dans le temps... Dans d'autres cas de figure, Terre de Liens peut faire émerger des dynamiques citoyennes qui prennent corps avec la réalisation de diagnostic agricole. C'est par exemple le cas en Midi-Pyrénées où un collectif de citoyens de la métropole de Toulouse mène un diagnostic agricole pour inciter les collectivités à se saisir des problématiques foncières et agricoles dans ses futures orientations. Si le temps engagé dans ces études est conséquent, cela reste un moyen efficace pour renforcer la légitimité de Terre de Liens sur le territoire en tant qu'expert foncier et acteur citoyen. ●



© TDJ Pays de la Loire

630 € / HA

C'est le prix minimum de vente de terres libres de tout bail, non bâties, labourables ou prairies, constaté en Haute-Loire. Dans le même département, le maximum constaté est de 19 280 €/ha.

52 330 € / HA

C'est le prix minimum de vente de terres libres de tout bail, non bâties, labourables ou prairies, constaté dans les Bouches-du-Rhône. Dans le même département, le minimum pratiqué est de 7 970 €/ha.

Source : Agreste, Arrêté ministériel du 11/08/2016. Les valeurs maximum et minimum correspondent respectivement aux prix pratiqués pour les terres les plus chères et les moins chères, compte-tenu des conditions locales du marché et sont des seuils issus d'une moyenne triennale 2013-2015 sur la base d'informations fournies par Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr.



➔ PEOPLE 4 SOIL

Chaque année 1 000 km² sont recouverts d'asphalte en Europe. Un million de signatures en un an, c'est l'objectif que s'est fixé People 4 soil, un réseau européen de plus de 350 organisations européennes, dont Terre de Liens, pour faire pression sur les institutions européennes et faire adopter une législation spécifique en matière de protection du sol. « Nous voulons que l'Europe reconnaisse le sol comme étant un bien commun essentiel pour notre vie et en assume la gestion durable comme engagement prioritaire. » Première étape : saisir la Commission européenne afin qu'elle propose un texte par le biais d'une « Initiative Citoyenne Européenne ». Nous avons jusqu'au 11 septembre 2017 pour réunir le million de signatures nécessaires.

Rendez-vous sur le site officiel www.people4soil.eu

BRE, quoi de neuf depuis 2014 ?

Le bail rural environnemental (BRE), outil phare de Terre de Liens qui permet d'insérer des clauses environnementales dans un bail rural, a été modifié par la Loi d'avenir agricole de 2014. Les décrets d'application sont parus en 2015 et l'on peut maintenant savoir ce qui a changé. Tout d'abord, il est désormais permis de demander le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique pour l'élevage et non plus seulement pour les cultures. Ensuite, la pratique de l'agroforesterie peut maintenant être demandée dans le BRE. Enfin, tout bailleur peut mettre une clause environnementale dans un bail, si elle correspond à une pratique préexistante sur les parcelles mises à bail. Ainsi, si une parcelle est déjà en bio, une clause bio pourra être insérée lors d'un changement de locataire. Toutes les autres clauses et conditions d'application restent inchangées et les baux déjà signés ne sont pas modifiés par ces évolutions. Si Terre de Liens se félicite de l'intérêt porté par le législateur au BRE, le mouvement n'était pas favorable à un élargissement supplémentaire aux propriétaires privés individuels. En effet, certains propriétaires mal intentionnés pourraient instrumentaliser des clauses environnementales pour fragiliser leur fermier. C'est pourquoi nous souhaitons que le BRE reste encadré par des zonages environnementaux ou des acteurs collectifs œuvrant pour l'intérêt général.

PARTENAIRE

LES BIOCOOP PASSENT À L'ACTION



Pour renforcer son engagement dans un monde en transition, le réseau Biocoop démarre un dispositif de don militant et a choisi Terre de Liens comme premier partenaire pour cette opération. Les 383 magasins Biocoop peuvent désormais proposer à leurs clients l'arrondi en caisse, c'est-à-dire l'arrondi de leurs achats à l'euro supérieur au profit de Terre de Liens. Après le succès de l'opération menée sur 11 enseignes tests en 2015 (5 000 € récoltés en neuf mois), Biocoop l'étend sur toute la France. Déjà 28 magasins sont équipés pour le faire.

En parallèle, d'autres modalités de partenariat se multiplient. Certaines impliquent directement le client, comme la vente de cartes de micro-don (2-3 €) lors d'animations en magasin réalisées par des bénévoles du mouvement. Dans la Loire, les clients du Baraban peuvent abandonner leur remise fidélité au profit de Terre de Liens. À Agde, la carte de fidélité est payante et son coût reversé. Dans le Sud-Ouest, plusieurs magasins ont lancé une carte de fidélité militante : à chaque remise offerte au client, le magasin verse 1 € à Terre de Liens.

Un magasin peut aussi faire un don d'un montant libre, reverser un pourcentage de son chiffre d'affaire, de son bénéfice et même devenir actionnaire d'une ferme. Ces petites gouttes d'eau ajoutées les unes aux autres forment une source de financement importante : une cinquantaine de magasins partenaires et plus de 30 000 € de dons, sans compter un don exceptionnel de 96 000 € de la Biocoop de Voiron (Isère) suite à sa dissolution. ●

→ QUI SONT LES FERMERS TERRE DE LIENS ?

Plus jeunes que la moyenne des agriculteurs (41 ans contre 49 ans), ce sont majoritairement des hommes (2/3 pour 1/3 de femmes), non issus du milieu agricole (2/3 contre 1/3) et plus diplômés que la moyenne. Pour une partie d'entre eux, devenir agriculteur est une expérience de plus dans leur parcours de vie en cohérence avec leurs valeurs, souvent une reconversion et ils envisagent parfois d'être des paysans seulement de passage. Sur leurs fermes, ils pratiquent une agriculture paysanne, biologique et locale, en circuits courts, sur des surfaces plus petites que la moyenne nationale (24 ha contre 55 ha). Un fermier sur dix est également administrateur d'une structure du mouvement Terre de Liens. Sources : Thèse d'Elsa Pibou « Paysans de passage, les fermiers du mouvement Terre de Liens », février 2016; Arpenter N°1 « Mesurer l'utilité sociale et environnementale », MUSE, juin 2016; données statistiques Pôle Fermes Terre de Liens, octobre 2016.

Forces et faiblesses de la politique foncière agricole en France

La situation foncière agricole française fait figure d'exception en Europe. Elle bénéficie d'un système de régulation hérité d'après-guerre qui a contenu la spéculation et a encouragé l'agriculture familiale, au moins un temps. Si cet héritage précieux protège encore l'hexagone des assauts de la globalisation et de la financiarisation du secteur agricole, des défis urgents sont à relever... /// Sophie Baltus, Tanguy Martin et Véronique Rioufol

Face à la pénurie alimentaire qui frappe le pays au sortir de la Seconde Guerre mondiale et à la faible productivité des systèmes agricoles de l'époque, le besoin de développer et de moderniser l'agriculture est pressant. Pour y parvenir, les politiques font le choix de réformer en profondeur le secteur, de soutenir l'agriculture familiale et de s'appuyer sur les organisations professionnelles agricoles. C'est dans le dialogue entre la profession et l'État que le modèle français va s'enraciner. On parle de cogestion. Ce choix, en partie influencé par les fortes revendications sociales de la paysannerie, s'inscrit dans une

longue tradition d'écoute de la famille agricole héritée du XIX^e siècle. Les chercheurs s'accordent à dire que sans ce terreau social, les dispositifs mis en place par l'État n'auraient certainement pas eu l'écho et l'efficacité que l'on connaît.

Le trépied de la politique agricole française

Dans le même temps, l'Europe se construit et il y a un enjeu économique fort à être compétitif dans un marché qui va s'ouvrir. Les infrastructures existantes apparaissent trop archaïques pour laisser le pays entrer dans ce nouveau monde, les terres

morcelées n'autorisent pas l'utilisation de machines modernes. Pour les dirigeants, il faut remodeler les exploitations afin qu'elles se modernisent et qu'en bout de chaîne, le paysan dégage un revenu honorable. Ce sont les lois d'orientation agricole de 1960-62 qui instaurent les trois axes du système qui perdure encore aujourd'hui : contrôler les structures exploitantes pour s'assurer que les fermes ne soient ni trop petites ni trop grandes, encourager les paysans et tout particulièrement ceux qui ne sont pas propriétaires à faire des investissements productifs, encadrer le marché du foncier pour mieux organiser les surfaces agricoles



30 à 40 % des terres agricoles du Var sont à l'abandon, principalement parce que des propriétaires attendent la classification de leur terre en "à urbaniser".

© Licence Ouverte / Open Licence : geobretagne.fr

Représentation aérienne d'Épiniac (Ille-et-Vilaine) avant le remembrement

et préserver leur vocation. Au fil du temps, ces trois piliers connaissent des réformes partielles résultant de logiques différentes. D'abord la volonté d'ouvrir un peu la cogestion État/profession agricole commence à prendre en compte les syndicats agricoles minoritaires, les représentants des collectivités locales et les organisations de la société civile. En complément, d'autres réformes cherchent à mieux intégrer les besoins de développement local et de préservation de l'environnement. Mais dans le même temps, un désengagement financier de l'État et des appels à la dérégulation affaiblissent ces dispositifs. Les instruments de la politique foncière se modernisent donc partiellement tout en s'affaiblissant. Petit tour d'horizon.

Le statut du fermage

Pilier de la politique agricole foncière française, adopté en 1946 et renforcé en 1960, il repose sur le bail rural par lequel le propriétaire confie au fermier (le locataire) l'usage de la terre en contrepartie d'un fermage (loyer). Ce bail est au minimum de 9 ans mais des baux de 18, 25 ans ou de carrière sont aussi permis. Il est automatiquement renouvelable, cessible au conjoint et aux descendants. Il donne droit au fermier de toucher une indemnité à son départ s'il a amélioré le bien loué. Enfin son prix est encadré par arrêté préfectoral. Ce dispositif fournit donc un accès aux biens agricoles sur le long terme, à un prix raisonnable. Il protège le paysan non propriétaire et favorise l'investissement. Mais de nos jours, il est

indirectement contourné par des propriétaires fonciers qui préfèrent garder leurs terres à l'abandon plutôt que de les louer dans des termes qu'ils jugent trop défavorables, notamment dans les zones périurbaines ou touristiques. Par exemple, 30 à 40 % des terres agricoles du Var sont à l'abandon, principalement parce que des propriétaires attendent la classification de leur terre en « à urbaniser ». Dans les zones moins convoitées, certains propriétaires choisissent de planter de la forêt sur leurs terres ou encore de les faire exploiter en prestation de service. Dans le nord de la France, le monnayage du droit au bail par les fermiers, ou « pas-de-porte » est généralisé bien qu'illégal. Il limite l'accès au foncier des candidats non issus du milieu agricole et favorise l'agrandissement des voisins. Par ailleurs, des propriétaires fonciers et la section des fermiers (locataires) FNSEA appellent à une réforme libéralisant le statut du fermage pour attirer des investisseurs. Cela pourrait être à l'agenda de la prochaine loi agricole. Dans un pays où 60 % de l'accès à la terre se fait via le fermage, cette perspective de libéralisation suscite l'inquiétude de nombreux acteurs, dont Terre de Liens, qui y voient un affaiblissement des droits des travailleurs de la terre et un transfert du pilotage de l'agriculture des paysans

LE REMEMBREMENT

Pour atteindre l'objectif de modernisation de l'agriculture qui a orienté la politique foncière française après-guerre, il a fallu redistribuer les terres agricoles morcelées pour façonner des exploitations cohérentes et cultivables mécaniquement. Plus de 21 000 opérations se sont déroulées, touchant 18 millions d'hectares. Ces opérations, qui se sont poursuivies de manière massive jusqu'aux années 80, ont souvent été mal vécues, ont eu des conséquences écologiques néfastes et ont métamorphosé le paysage de régions entières.

Ferme des Jonquiers
à Aubagne, en
Provence-Alpes-Côte
d'Azur, où un couple
de maraîchers a pu
s'installer en zone
périurbaine grâce
à Terre de Liens.



© N. Ferrière

vers des investisseurs économiques ne cherchant que la rentabilité à court terme.

Le contrôle des structures

Pour accéder à la terre (en location ou en vente) ou pour s'agrandir (au-delà d'un certain seuil) une autorisation d'exploiter est nécessaire. Elle est délivrée par la préfecture sous conditions, les mêmes qui autorisent par ailleurs les agriculteurs à toucher des aides à l'installation. Ne s'installe pas (ou ne s'agrandit pas) qui veut comme il veut. Parmi les conditions requises : respecter un parcours d'installation au sein des chambres d'agriculture, répondre à des critères d'âge, de formation et avoir une surface minimum d'installation (aujourd'hui combinée à un temps de travail). La surface minimum, fixée dans un document-cadre au niveau départemental, dépend du territoire, du type de culture et du modèle qui est encouragé. Elle vise à définir la taille en deçà de laquelle une exploitation n'est pas viable. Les demandes sont examinées par des commissions qui doivent agir en conformité avec les orientations départementales ou régionales de la politique agricole. On le devine, ce système de contrôle, quoique technique, est éminemment politique et dépend de la composition

La taille moyenne des fermes françaises est passée de 20 à 55 hectares entre 1970 et 2010.

des commissions. Créé pour encourager les installations de jeunes agriculteurs et contenir les agrandissements, le contrôle des structures se retrouve aujourd'hui partagé entre son objectif initial et l'objectif de viabilité des exploitations au nom de laquelle les agrandissements sont autorisés. Sur tout, la vision conventionnelle d'une agriculture moderne et rentable a partout conduit à revoir progressivement à la hausse les surfaces maxima acceptables. Enfin, petit à petit, les dispositifs délivrant les autorisations d'exploiter ont vu leurs capacités d'action limitées. Résultat, la taille moyenne des fermes françaises est passée de 20 à 55 hectares entre 1970 et 2010.

La régulation du marché foncier

L'autre levier destiné à éviter les concentrations de terres se nomme les Safer, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. À leur création en 1960, les Safer devaient installer des jeunes, agrandir les exploitations non-viables, sauvegarder le caractère familial des exploitations

et lutter contre la spéculation foncière. Intermédiaires de vente pour orienter le marché foncier agricole et rural, elles doivent attribuer les biens selon des objectifs fixés par la loi et non au plus offrant. Les notaires doivent informer les Safer de toute vente de foncier à vocation agricole. Cela leur permet de pouvoir exercer un droit de préemption sous le contrôle de l'État : quand un bien est en vente à un acquéreur jugé non prioritaire, elles s'imposent comme acheteur et peuvent même demander une révision du prix si elles le jugent utile. Les terres ou bâtis sont alors revendus à un acquéreur portant un projet en adéquation avec les priorités de la Safer. Ce droit de préemption n'est exercé que sur 2 % des surfaces vendues mais représente un pouvoir de dissuasion notable. Dans la plupart des cas, les attributions se font à l'amiable. Depuis sa création, la Safer a permis de limiter fortement la progression de l'inégalité de répartition du foncier agricole en France. Mais la baisse des dotations de l'État aux Safer rend plus difficile l'accomplissement de leur mission de service



© Claire Robert

public. Pour autant, des évolutions positives ont eu lieu : ouverture de la gouvernance des Safer, renforcement de la transparence de l'information, fixation de nouveaux objectifs de préservation de l'environnement. Depuis 2014, les Safer sont ainsi tenues d'attribuer des terres en bio en priorité à un agriculteur bio. Sur un autre plan, une prise de conscience du déclin des surfaces agricoles, notamment face à l'artificialisation, a amené la création de disposi-

tifs de préservation des terres agricoles gérés par les collectivités locales : création de zone agricole protégée (1999) ou de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (2005); constitution de commissions (les commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) chargées de faire dialoguer la profession agricole, l'État, le politique local et la société civile afin de limiter la consommation de foncier agricole.

Une Europe moins régulée que la France

Dans la plupart des pays, les marchés fonciers sont peu régulés et, là où elles existaient, les réglementations ont été en partie démantelées au cours des dernières décennies. Ainsi du statut du fermage. Beaucoup de pays en régulent certains aspects : durée minimale des baux, droit au renouvellement du bail, transmissibilité aux enfants, droit de préemption du fermier, encadrement des loyers, ou indemnité pour l'amélioration du fonds. Mais, hormis la Belgique, où il est largement contourné, aucun autre pays européen n'a un dispositif aussi complet et protecteur des droits du fermier que celui de la France. Plusieurs pays ont aussi des dispositifs pour contrôler les agrandissements, soit en utilisant le droit de préemption sur les ventes (Allemagne, Belgique, Pologne), soit en fixant une surface maximum en propriété (Pologne, Roumanie, Lituanie) ou en location (Pologne). Cependant, ces dispositifs sont sous-utilisés, ou, comme en France, aisément contournés par les montages sociétaires et les investissements à grande échelle.

✚ Pour en savoir plus : Association européenne des institutions d'aménagement rural, Évolution des structures agricoles en Europe : politique, réglementations et instruments fonciers, novembre 2015, www.aeiar.eu

Face à la financiarisation

Mais dans un monde en profonde mutation, les politiques foncières sont aujourd'hui surtout mises à mal par la poussée des grandes entreprises et investisseurs agricoles. Une récente étude de la Safer met en lumière la part de marché croissante des acquéreurs sociétaires. Aux antipodes de l'agriculture familiale ou paysanne, une agriculture de firmes se développe notamment sous l'influence d'investisseurs d'origine non agricole. Par des jeux d'achats de part de sociétés, des « holdings peuvent se constituer et contrôler plusieurs exploitations agricoles pour atteindre des structures agrégées de 1000, 2000 ha voire plus en grandes cultures. Comme chacune des exploitations remplit une déclaration de surface et est recensée comme entité distincte, l'agrégation au sein de la même holding reste invisible. » Ainsi le capital prend le pas sur le travail dans le pilotage des fermes, les emplois diminuent et la valeur ajoutée de l'activité quitte le territoire. Avec de tels investissements, le marché s'opacifie, rendant la régulation impossible. Malgré une réforme partielle des Safer en 2014, celles-ci restent pour l'essentiel incapables d'intervenir pour réguler la vente de terre par le transfert de parts de société. Les ingrédients sont réunis pour que les cas d'accaparement se multiplient. Aujourd'hui en France, 10 % des exploitants exploitent 50 % des terres. Pourtant, le métier agricole continue à attirer des vocations, souvent hors des cadres familiaux, la diversité des techniques agronomiques respectueuses de l'environnement se renforce et réussit petit à petit à trouver un écho dans la profession et chez les politiques, la société civile s'organise pour avoir prise sur la question foncière. ●

Pour en savoir plus : L'ensemble du dossier s'inspire très largement de travaux menés par des spécialistes et réunis dans un dossier au sein du fonds documentaire d'Agter. Citons et remercions : Lisa Gauvrit, Hubert Cochet, Gwenaëlle Mertz, Paul Bonhommeau, Michel Merlet, Robert Levesque. Plus d'informations : www.agter.org/bdf/fr/thesaurus.dossiers/motcle-dossiers-32.html

FERME DES BARAQUES, RHÔNE-ALPES

À LA RECHERCHE DE LA TERRE PROMISE

La parole à Gilbert Gourraud, bénévole à Terre de Liens Rhône-Alpes

© TDL Rhône-Alpes



› **Vue sur le massif de Belledonne depuis la ferme des Baraques (11,5 ha), située en banlieue de Chambéry à Challes-les-Eaux, en Savoie.**

Je suis devenu bénévole à l'arrivée des fermiers actuels, Gilles et Nathalie. Auparavant, deux tentatives d'installation avec d'autres personnes n'avaient pas abouti pour des raisons diverses. Gilles et Nathalie se sont portés repreneurs pour une activité de paysans-boulangers. Gilles, aux expériences dans l'élevage, s'est

formé à la culture de céréales. Nathalie, boulangère, a appris son métier à son associé. Un problème s'est imposé rapidement : pas assez d'espace pour les froments nécessaires à la confection du pain. Pour avoir le précieux sésame de paysan-boulangier, nos fermiers doivent cultiver 80% des céréales utilisées pour leur farine. En bio, on ne sème qu'un tiers de la totalité des surfaces avec une rotation des cultures. Pour faire les choses correctement, il nous aurait donc fallu cinq

hectares supplémentaires. À cette période, nous avons manqué de vigilance et une partie des terres de l'exploitation qui était en location nous a échappé. C'est vraiment un point sur lequel nous devons veiller lors des acquisitions ou changement de fermier. Les bénévoles du groupe local et le fermier se sont alors investis dans la veille foncière. Nous nous sommes portés candidats lors d'une vente par la Safer d'une parcelle proche des Baraques à 4 km à vol d'oiseau du centre-ville de Chambéry. Une magnifique clairière entourée de lotissements et d'habitation. Malheureusement nous n'avons pas été désignés et le travail de veille foncière continue. ●

LA TOURNERIE, LIMOUSIN

800 PERSONNES À LA FERME, UN TOUR DE FORCE FESTIF

La parole à Charline Bougeois, fermière

Nous étions si contents d'être enfin installés qu'il fallait remercier les souscripteurs et les bénévoles de Terre de Liens et aussi inviter les gens du coin à découvrir la ferme. Notre collectif de jeunes fermiers intrigue mais la ferme n'est pas toujours présentable pour recevoir, alors on a décidé d'organiser une fête le 25 juin dernier. Deux semaines avant, nous avons presque tout stoppé pour libérer deux hectares de parking, ranger la grange, trouver le mobilier, construire la scène et cuisiner nos produits pour le banquet. Quel succès le jour J ! À 10h30 nous

accueillions nos premiers visiteurs et propositions un tour de ferme toutes les heures pour présenter le projet. Après déjeuner, le président de l'association nationale Terre de Liens, Freddy Le Saux, a animé un débat sur le foncier agricole. Il y avait aussi une balade botanique, des jeux pour enfants et un "loto-bouse". Cela consiste à quadriller un champ et inscrire votre nom sur une case. Si une vache "bouse" dans votre case, vous gagnez. Grâce à elles, beaucoup ont gagné ! Le soir fit place aux concerts de rap-punk-musette avec les Paysans Ninjas et La Rurale. Notre bière, la Goupille, était à l'honneur. Puis



© Sarah Escota

› **La ferme collective de la Tournerie (83 ha, Coussac-Bonneval, Limousin) regroupe 15 habitants entre 26 et 31 ans, plus 2 enfants.**

un sound system dub a emmené les derniers fêtards jusqu'à l'aube. Entre les amis, nos familles, les souscripteurs, les voisins, les curieux nous avons rassemblé 800 personnes. Tous les retours sont positifs et toujours la même question : « Vous refaites ça l'an prochain ? » Oui, on va remettre ça, bien sûr ! ●

Du pain et des liens

Le grand sourire qui éclaire son visage n'est que la partie émergée de la vitalité et du dynamisme ancrés en elle. À 35 ans, Cécile Dubart a déjà connu plusieurs vies avant d'arriver au Moulin des Essarts à Montbellet pour devenir paysanne-boulangère. Et partout où elle passe, les liens se tissent... /// Valérie Rosenwald

Des semaines «marathon»... C'est ainsi que Cécile, qui s'installe comme paysanne-boulangère, qualifie le rythme de son activité. Les deux fournées de pain hebdomadaires, qui demandent trois heures de préparation la veille, donnent la cadence. Les pains sont livrés, vendus sur des marchés de producteurs ou à la ferme le soir même et le lendemain de la fournée.

Polyvalence paysanne

Les autres jours, elle ne chôme pas. Avec son compagnon Jérôme, elle finit d'installer les équipements nécessaires à son activité, elle s'occupe de la culture des céréales et de leur transformation en farine ainsi que de tout ce qui concerne la gestion de la ferme. Elle participe également à l'organisation de la collecte pour finaliser l'achat par la Foncière Terre de Liens.

Les dimanches après-midi sont consacrés au repos... quand ce n'est pas celui du chantier collectif mensuel,



© Valérie Rosenwald

un moment important d'échange de savoirs et de savoir-faire. «À chaque chantier, nous partageons pizzas et tartines pour le repas. Cette année, nous avons semé et récolté 50 micro-parcelles de variétés anciennes. Cela permet de parler de l'histoire des blés et de faire comprendre comment le système agro-industriel a dénaturé le grain et le pain. Prochainement nous prévoyons

un chantier pour le fournil, en lien avec une association qui formera les participants à l'auto-construction.» Fraîchement débarquée en Bourgogne, la jeune femme a déjà initié – en plus de son activité quotidienne et de ces chantiers – un marché de producteurs dans un village. Elle intervient également dans des formations agricoles, accueille régulièrement des stagiaires

LA FERME

> Le moulin des Essart

Située sur la commune de Montbellet au Sud de la Bourgogne, la ferme comprend 15,4 ha dont 10,7 ha loués à Terre de Liens et 1,2 ha à une association locale (Agir entre Saône et Grosne). Les céréales sont cultivées sur 7 ha et le reste est en prairie temporaire pour permettre les rotations. Les blés anciens – et bientôt le petit épeautre, le sarrasin et le seigle – sont moulus sur place en farine et utilisés pour les deux fournées hebdomadaires.



© Valérie Rosenwald

Autour de 20-25 ans, j'étais anti-tout. Et puis, j'ai croisé Terre de Liens et j'ai été séduite par le fait d'être enfin "pour" quelque chose.



© Jean Dubart

sur la ferme et trouve encore le temps de participer à une chorale de chants polyphoniques à Chalons-sur-Saône.

Milles vies mais une conviction

Faire mille choses à la fois n'est pas une nouveauté pour elle. Photographe, avec ses à-côtés de guichetière à la Poste, vendeuse sur les marchés, formatrice, guide au musée d'histoire naturelle de Lille, salariée agricole et associative (à Terre de Liens!), maquettiste et maintenant paysanne-boulangère, Cécile a une expérience professionnelle pour le moins variée. Comment cette enfant de la ville, qui est née et a grandi à Lille est devenue cultivatrice et boulangère en Bourgogne ? Il y a d'abord les parents qui, bien qu'urbains, lui transmettent l'amour de la nature lors de vacances à la montagne ou à la campagne et son long apprentissage de la photographie, son métier premier, qui lui affûte le regard. Le lien avec la terre survient à 19 ans chez des maraîchers bio de l'Avesnois qu'elle a rencontrés sur les marchés. Cécile raconte : « Avec eux, j'ai découvert la vie à la campagne et ils m'ont ouvert les yeux. J'ai alors commencé à me positionner sur les questions de société. Autour de 20-25 ans, j'étais anti-OGM, anti-nucléaire... anti-tout. J'organisais des marches pour la décroissance dans les campagnes. Et puis, j'ai croisé Terre de Liens et j'ai été séduite par le fait d'être enfin "pour" quelque chose. J'ai compris à ce moment que la question de la propriété

Un autre regard...

» Gérard Laporte est un fidèle client et participe régulièrement aux chantiers organisés sur la ferme.

« C'est en cherchant du grain bio pour nos poules que ma compagne et moi avons rencontré Cécile. Nous avons mangé son pain, bavardé et nous sommes devenus amis. Elle fait plus que produire du pain, elle tisse des liens, de ces liens qui font du bien : elle fait en sorte que les gens se rencontrent, communiquent entre eux, réfléchissent et rigolent ensemble. Je suis un peu estomaqué par le travail qu'elle abat, elle a une énergie folle. C'est quelqu'un de très vivant, qui est capable, par sa dynamique, de faire naître des perspectives inédites. Comme moi, d'autres personnes se sentent concernées par ce qu'elle fait et ont envie de l'aider. Et puis, son pain est bon, vraiment. Si nous en achetons, ce n'est pas par militantisme, mais pour sa qualité ! »

touche en profondeur toutes les dérives de notre société capitaliste. »

Et pourquoi pas s'installer ?

De 2006 à 2013, son engagement à Terre de Liens est total : elle rassemble les énergies locales pour créer une antenne en Nord Pas-de-Calais, elle en devient la salariée pendant un an pour stabiliser la structure puis passe la main pour s'impliquer bénévolement en tant qu'administratrice nationale et co-présidente régionale. Elle continue la photographie en parallèle, mais les deux sont difficiles à concilier. Elle passe également beaucoup de temps dans les fermes et s'affirme en elle le désir de s'installer à la campagne. À partir de 2009, elle teste différentes

activités dans des collectifs agricoles et en 2012, elle entre dans une formation agricole et boulangère dans le Jura avec l'intention de s'installer. Ayant moins de temps à y consacrer, elle quitte alors Terre de Liens pour mieux y revenir en tant que fermière quelques années plus tard ! Trouver des terres pour s'installer n'a pas été évident, mais Cécile est une paysanne heureuse. Même si aujourd'hui, la ferme ne lui permet pas de dégager un revenu car tout est réinvesti, elle travaille pour que la ferme soit viable d'ici deux ans. Et puis pour elle, « il est important que cet endroit ne serve pas qu'à la production alimentaire mais qu'il soit aussi un lieu de partage, de résistance et de diffusion culturelle. » C'est bien parti pour... ●

Pour préserver les ressources naturelles

Pollution de l'air, de l'eau, algues vertes, appauvrissement des sols, déforestation ou pertes de biodiversité... Ces atteintes à l'environnement causées par l'activité humaine nous obligent à réagir pour préserver et valoriser les ressources naturelles. /// Marc Donneger



© Frédéric Tribouillet

Le souhait d'améliorer la fertilité naturelle de la terre est présent dans tous les projets d'installation agricole que Terre de Liens accompagne. Un bail rural environnemental acte ce souhait afin que le paysan fasse évoluer de façon positive la santé de l'écosystème par son activité sur la ferme. Cette prise en compte de la qualité de la terre a permis au mouvement de nouer des partenariats à différents niveaux qui contribuent à la préservation des ressources naturelles.

Des institutionnels reconnus à l'échelon national

À sa création, la Fondation Terre de Liens a ainsi invité l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels à faire partie de son conseil d'administration. Les agences de l'eau financent des ouvrages et des actions qui protègent les ressources en eau et luttent contre les pollutions à l'échelle

de chaque bassin versant. Les Conservatoires sont des associations qui préservent le patrimoine naturel et paysager. Ces deux partenaires considèrent que la maîtrise (acquisition) et l'usage (mise à bail) du foncier agricole sont des leviers essentiels de protection de l'environnement et font avancer le débat dans ce sens.

... que l'on retrouve à échelle régionale

Au niveau local, les différentes agences de l'eau financent des actions dans le cadre d'appel à projets ou de conventions. Elles participent aussi à l'acquisition de fermes. Ce fut par exemple le cas pour Agy dans le Calvados, où un éleveur laitier bio, dont les parcelles sont situées dans la zone de protection d'un captage d'eau potable, garantit la préservation de cette ressource. D'autres partenariats régionaux existent et vont des associations

de protection de l'environnement (par exemple la Ligue de protection des oiseaux) aux Parcs naturels régionaux. Ils se concrétisent souvent par des projets communs et parfois par des représentations croisées dans les instances de gouvernance.

Évaluer grâce aux liens avec les scientifiques

À l'autre bout de la chaîne, des diagnostics agro-environnementaux pointus (les « Dialecte ») sont réalisés pour évaluer l'impact des pratiques sur une partie des fermes Terre de Liens. Pour impliquer les citoyens dans ces démarches et les rendre plus accessibles, un partenariat avec une unité de recherche (ENSAIA de Nancy) a donné naissance au diagnostic « HUMUS », un diagnostic participatif des sols permettant aux bénévoles de réaliser des évaluations sur des fermes Terre de Liens. ●

De la théorie à la pratique à Saint-Franc (Savoie)

› **Le premier diagnostic HUMUS** a vu le jour durant l'été 2015. Il a permis d'analyser l'état du sol selon 5 paramètres (rétention des minéraux, structure, biodiversité, érosion et matières organiques) et à le noter avec 3 couleurs (état grave, moyen ou très bon). Il a abouti à lister les faiblesses et proposer des correctifs dans les pratiques. Relativement accessible, l'outil peut être approprié par les bénévoles intéressés sur le terrain.

PASCALE HOECKMAN MET DU LIEN DANS LES ROUAGES

C'est pour « préserver la terre de la spéculation et de la pollution » que Pascale Hoeckman adhère à Terre de Liens Languedoc-Roussillon en 2010. Elle vient de s'installer au nord d'Alès, retape une vieille maison et cultive un potager collectif avec ses voisins. En 2013, l'achat d'une ferme en Lozère lui offre l'occasion de devenir actionnaire de la Foncière. Puis, en février 2015, elle rejoint le conseil d'administration de l'association languedocienne « parce que c'est important d'avoir des personnes qui connaissent les problématiques locales et qui puissent visiter des fermes sans faire des centaines de kilomètres. » Elle participe alors à la constitution d'un réseau de bénévoles formés à mener et restituer les entretiens avec les « primo-appellants ». Ce sont les personnes qui appellent l'association pour la première fois : agriculteurs en recherche de ferme, ayant une ferme à vendre ou à louer, collectivités désireuses de préserver l'agriculture locale... Un an plus tard, le réseau s'est étoffé. Dix-sept bénévoles, avec lesquels Pascale collabore activement sur le département du Gard, maillent le pays et ont assuré une quarantaine d'accueils depuis mars 2016. De ses anciens métiers –



© TDL Languedoc-Roussillon

l'hôtellerie et la gestion – Pascale a gardé la méthode et l'esprit d'équipe. Elle encourage les autres bénévoles à développer leur vigilance sur la veille foncière pour répondre aux demandes d'agriculteurs en recherche de terre, elle crée du lien entre les fermiers et les adhérents à travers des chantiers participatifs sur les fermes ou encore elle organise des ventes de produits issus des fermes lors de rencontres régionales. ●

CHRISTIAN GRISOT, CHEF D'ORCHESTRE DU BÂTI EN MIDI-PYRÉNÉES

Il aurait voulu être architecte mais la vie l'a amené dans une autre voie... Jeune retraité du comité d'entreprise d'EDF, Christian Grisot utilise sa « fibre du bâtiment » en travaillant sur le patrimoine bâti à Terre de Liens Midi-Pyrénées. Même si l'intérêt qu'il a toujours accordé à ce sujet lui a donné quelques compétences en la matière, Christian ne se considère pas comme un spécialiste : « mon rôle est de faire la mise en relation entre les fermiers et les propriétaires que sont la Foncière et la Fondation. Je réfléchis avec les fermiers sur les chantiers nécessaires, parfois avec des plans pluri-annuels comme à Porteculuse ce qui est très enthousiasmant. » Il apporte sa vision de terrain aux réflexions sur le modèle économique de la Foncière et sur les outils nécessaires à une

bonne gestion du patrimoine. Ce qui l'intéresse en particulier dans cette démarche est la rencontre d'un univers qui n'était pas le sien au départ, ainsi que l'aspect militant et collectif. À chaque visite sur une ferme, il tente d'associer un autre bénévole avec l'intention de mettre en place un réseau de « correspondants fermes » au sein de l'association régionale pour qu'elle soit plus présente sur le terrain. Selon lui, « il n'est pas indispensable que les bénévoles impliqués soient du métier. Quand il y a une dynamique de projet, Terre de Liens est capable d'aller chercher des compétences en interne ou en externe pour sécuriser le travail du bénévole. Ce dernier doit simplement être un chef d'orchestre pour permettre que les projets s'élaborent et se concrétisent. » ●



© Régine Clément

Le pas-de-porte en agriculture

Illégal mais pratiqué dans certaines régions où l'accès à la terre se fait principalement par le biais de la location, le pas-de-porte instaure un cercle vicieux, véritable frein au renouvellement des modèles agricoles. /// William Loveluck

À la différence de l'achat de terres agricoles ou de parts sociales de sociétés agricoles, le contrat de bail de fermage est un contrat dit « non cessible ». Le fermier arrêtant son activité n'a le droit de céder son bail (c'est à dire la possibilité de choisir le repreneur du bail) que dans le cas d'une transmission familiale. Dans les autres cas, le propriétaire des terres doit valider en dernier lieu le locataire avec qui il signera un nouveau bail. Dans les faits, l'agriculteur en place propose généralement un ou plusieurs repreneur(s) au(x) propriétaire(s) des terres qu'il cultivait.

Une pratique illégale

Légalement, ce contrat n'est pas monnayable que la transaction s'effectue dans le cadre familial ou non. Toutefois, dans certaines régions, et dans



© La Revue Dessinée dessin Sébastien Vassant

les Hauts-de-France en particulier, l'accès à un bail de fermage s'accompagne généralement d'un transfert monétaire appelé « pas-de-porte », du fermier entrant vers le fermier sortant, interdit par la loi dans le code rural. Ce phénomène est problématique à plusieurs titres.

Un frein au renouvellement

D'une part son montant a récemment augmenté fortement, accentuant les difficultés pour les candidats à l'installation non issus du milieu agricole. Le montant du pas-de-porte peut en effet dépasser les 10 000 €/ha dans certaines régions (dans les Flandres par exemple), soit deux fois le prix moyen de la terre en France à l'achat (environ 5 000 €/ha). L'analyse de la pratique révèle toutefois que ce montant est fortement atténué (souvent 2 à 3 fois inférieur) dans le cadre de transmissions familiales ou lorsque la distance sociale entre le repreneur et le cédant est faible (cercles de socialisation professionnels, réseaux associatifs, voisinage, etc.). D'autre part, le caractère illégal de la pratique amène les acteurs (agriculteurs, notaires, banquiers, propriétaires, conseillers agricoles, etc.) à rendre l'information sur les cessions de baux et de fermes particulièrement confidentielle. Ainsi, la fermeture de la profession aux candidats ne venant pas du monde agricole se resserre. ●

ÉCLAIRAGE

Non-issus du monde agricole face à une triple difficulté

- **L'accès à l'information** sur les terres qui sont à céder est problématique et entrave la recherche de terres libres d'occupation.
- Lorsque la distance sociale entre le repreneur et le cédant est grande le pas-de-porte représente un montant plus important que lorsque la transmission a lieu au sein de la famille ou du voisinage. Ce **besoin de financement supérieur** peut avoir des répercussions fortes sur la viabilité économique de la ferme.
- **La difficulté à trouver des cautions** pour assurer les prêts bancaires peut remettre en cause l'installation. En effet, dans les régions où l'accès à la terre s'effectue par l'achat, les terres achetées servent de caution aux prêts bancaires. Cela ne peut évidemment pas être le cas dans les zones de fermages majoritaires en raison de l'illégalité de la pratique des pas-de-porte qu'il faut tout de même, pour le repreneur, réussir à faire financer.

CHRONIQUE

MOINS CHER À LA CAISSE, PLUS CHER POUR LE CONTRIBUABLE

La chronique de Jo Lit  rouard, fid  le
et myst  rieux correspondant...

Produire du porc bio avec des races locales co  te environ deux fois plus cher que d'  lever des races standards en industriel. Le client doit donc payer plus cher    la caisse pour obtenir une viande de qualit   et ayant peu d'impact sur l'environnement. Mais le co  t global est-il bien   valu   ? Si l'on s'en tient aux cons  quences que l'  levage industriel a sur l'environnement, la r  ponse est non : il est faux de dire que le bio co  te plus cher que le conventionnel. Le minist  re de l'  cologie estime entre 400 et 700 millions d'euros par an le co  t de d  pollution de l'eau en pesticides et nitrates. La Cour des comptes a   galement fait le calcul : ne pas polluer reviendrait 2,5 fois moins cher que de laisser polluer et traiter l'eau ensuite pour qu'elle devienne potable au robinet. Dans les localit  s les plus pollu  es, les d  penses suppl  mentaires de traitement de l'eau se traduiraient par une augmentation de 140 % de la facture d'eau. On perd en tant que contribuable ce qu'on pense gagner en tant que consommateur ! ●

Sources : Commissariat g  n  ral au d  veloppement durable ; www.eau-du-robinet.fr ; Techniporc, Vol.31, N  6, 2008.



Un livre...

Manifeste pour un XXI  me si  cle paysan

Silvia P  rez-Vitoria,   d. Actes Sud

D  non  ant la marchandisation g  n  ralis  e de la nature, la destruction

des terres agricoles, l'  limination des paysans et les impostures du d  veloppement   conomique, la sociologue Silvia P  rez-Vitoria donne    voir de nouvelles constructions sociales o   les paysanneries ont une place centrale et   mancipatrice.

HISTOIRE

CULTIVER SON CHAMP... LEXICAL

Sylvain Cosson



   Sophie Baltus

Paysan, fermier, agriculteur, producteur, exploitant, chef d'exploitation, agro-businessman ou encore agrimanager...

Le champ lexical est riche pour d  signer les professionnels de l'agriculture mais aussi d  routant lorsqu'on creuse.

De prime abord, tout peut para  tre clair : d'un c  t   les « petits » et le bon sens paysan et de l'autre, les « gros » et la course    l'agrandissement. Cependant, du point de vue historique, l'usage agricole de l'« exploitation » a pr  c  d   la vague de m  canisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale car il a   t   emprunt   au secteur minier d  s le XIX   si  cle.

Aujourd'hui « exploitation, exploitant » l'emportent dans de nombreux cas pour qualifier le lieu et l'homme qui y travaille bien que ces termes connotent la domination. L'un des dipl  mes phares de la profession (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) ou encore le syndicat agricole majoritaire (F  d  ration Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) en t  moignent. Pourtant la fr  quence de l'usage ne doit pas faire oublier que d'autres mots sont possibles et d  signent d'autres facettes de la r  alit  . Un publicitaire soigne les liens implicites aux rassurantes valeurs rurales en avan  ant « paysan », un autre syndicat v  hicule plut  t la combativit   (Conf  d  ration paysanne). Les chambres consulaires agricoles visent l'entrepreneur cr  atif et autonome    travers le « chef d'exploitation ». Quant au juriste, il utilise « ferme » pour qualifier un bien agricole pr  cis : une terre mise    bail en contrepartie du paiement d'un fermage. C'est donc bien l'intention du locuteur qui transpara  t    travers les choix des mots et ce sont les r  f  rences et images auxquelles il souhaite renvoyer qu'il reste int  ressant de d  crypter. ●

➔ Puis-je dédier mon argent à une ferme à tout moment ?

Oui ! La collecte de don et d'épargne donne à Terre de Liens les moyens d'investir dans des fermes. Elle débute dès que l'instruction du projet d'acquisition est aboutie. Elle ne s'achève... jamais. En effet, la Fondation et la Foncière ont besoin de fonds bien au-delà de l'acquisition : ils permettront notamment de financer des opérations importantes de travaux ou d'agrandir la surface de la ferme et aussi, pour la Foncière,

d'assurer le renouvellement des retraits d'actionnaires. Il est donc possible de souscrire des actions ou de faire un don à tout moment de l'année pour soutenir la ferme de votre choix. Seule nuance : sur notre site internet, la souscription d'actions n'est possible que pour les fermes qui sont dans une réelle dynamique de collecte (toutes les autres sont donc exclues de la liste du formulaire de souscription en ligne).



© TDL Normandie

Que peut faire mon entreprise pour Terre de Liens ?

Vous aimeriez que votre entreprise assume sa responsabilité sociale et environnementale au profit de Terre de Liens ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous. Faire don d'une partie de son chiffre d'affaires en est une. Une entreprise peut aussi mettre à disposition son matériel, ses locaux et fournir un espace publicitaire pour nos campagnes. Dans les magasins ou boutiques en ligne, le client peut faire don de ses points de fidélité ou demander l'arrondi en caisse. En tant que salarié, effectuer un mécénat de compétences permet à Terre de Liens de bénéficier de votre savoir-faire. Votre entreprise pourrait même développer le produit-partage : sur chaque produit vendu, un certain montant est reversé à Terre de Liens.

➔ Louer une ferme Terre de Liens, combien ça coûte ?

Les fermiers-locataires de Terre de Liens occupent les fermes en contrepartie du paiement d'un fermage (bail rural) ou d'un loyer (autre bail). Les montants des fermages sont encadrés par des arrêtés préfectoraux départementaux que Terre de Liens applique. L'argent issu de la location des fermes couvre les charges fixes qui incombent à Terre de Liens en tant que propriétaires des lieux (impôts et assurance) mais peinent à financer l'activité de gestion inhérente à cette location. En 2015, pour la Foncière, les fermages représentaient 83 % du budget. À titre indicatif, le montant moyen de fermage pour un bien avec du bâti est de 93 euros hors taxe (par hectare et par an).

➔ Terre de Liens place-t-il de l'argent ?

Les placements de la Fondation représentent 700 k€ et sont gérés en livrets au Crédit coopératif. La Fondation est parfois amenée à revendre certains titres financiers donnés par des donateurs, lorsqu'ils ne correspondent pas à l'éthique de Terre de Liens. Ces situations sont marginales. En ce qui concerne la Foncière, environ la moitié de son capital est placée, au Crédit Coopératif et à la Caisse d'Épargne uniquement (2/3 en comptes courants bancaires et 34 % en titres de 12 ans maximum). Tous les placements sont liquides (récupérables à tout moment) et bénéficient d'une garantie de capital. Si la Foncière n'investit « que » la moitié de son capital et place l'autre, c'est pour deux raisons : statutairement elle a l'obligation de conserver en réserve 25 % de son capital (environ 13 M€ à ce jour) pour assurer les retraits d'actionnaires et par ailleurs, cela lui permet de réaliser les acquisitions en cours et les travaux planifiés à moyen terme. Le placement de ces 29 M€ de trésorerie dégage des produits financiers qui permettent de couvrir une partie des ressources humaines salariées nécessaires à la gestion du patrimoine acquis.



Renouveler votre soutien ?

SOUSCRIRE DES ACTIONS

Souscrire des actions, c'est rejoindre les milliers d'actionnaires solidaires qui nous ont déjà confié leur épargne : les fonds placés pendant quelques années au capital de la Foncière permettent d'acheter des fermes pour les sortir du circuit spéculatif ou éviter leur disparition.

FAIRE UN DON

Vos dons nous aident à assumer les frais liés aux fermes reçues et renforcent les ressources propres du mouvement pour tout son travail d'expérimentation, d'innovation et de sensibilisation.

ADHÉRER

En adhérant à votre association régionale Terre de Liens, vous appuyez son travail, amplifiez la légitimité de ses actions et rejoignez une dynamique collective et locale.

ICI, LE CUMUL EST ENCOURAGÉ !

Vous avez déjà souscrit, donné ou adhéré ? Terre de Liens vous propose de renouveler votre geste. Vous pouvez aussi choisir de prolonger votre soutien en cumulant les casquettes d'actionnaire, de donateur et d'adhérent, et renforcer ainsi le fondement citoyen de nos actions.

Maraîchage biologique, paysans boulangers, productions laitières et fromagères, apiculture, arboriculture, plantes aromatiques... **ces projets ont besoin de terre !**

Et... pour préserver ces fermes paysannes de proximité,

Terre de Liens a besoin de vous. Rendez-vous sur www.terredeliens.org

JE PRÉFÈRE ÉCRIRE POUR RENOUVELER OU RENFORCER MON SOUTIEN À TERRE DE LIENS

Toutes les infos au 09 70 20 31 00 (prix d'un appel local) ou par e-mail à mouvement@terredeliens.org

☐ **Je veux des infos pour souscrire des actions solidaires** de la Foncière Terre de Liens et recevoir le bulletin de souscription d'actions (pour connaître les réductions d'impôts liées à ces souscriptions, rendez-vous sur www.terredeliens.org)

☐ **Je fais un don déductible de mes impôts** à la Fondation Terre de Liens (66 % de réduction d'impôt, 75 % de réduction pour les contribuables ISF) – Par chèque **à l'ordre de la Fondation Terre de Liens**

☐ **J'adhère à l'association** Terre de Liens dans ma région, pour l'année civile en cours : 20 euros ou adhésion de soutien (montant libre) – Par chèque **à l'ordre de Terre de Liens**

Je souhaite avoir plus d'info sur

- ☐ les legs et donations
- ☐ le don régulier par prélèvement automatique

M ☐ / Mme ☐ Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-mail

Merci de renvoyer ce coupon à :

Terre de Liens | 10 rue Archinard | 26400 Crest

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer votre reçu fiscal ainsi que les informations utiles sur l'actualité du mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Terre de Liens.



NOUS SOUTENONS
L'INITIATIVE CITOYENNE
EUROPÉENNE
POUR LA PROTECTION
DES SOLS.
SIGNEZ ICI !



www.people4soil.eu